

Cependant l'empereur, dont les intérêts étaient attaqués, fut irrité de la lâcheté du patriarche et lui en adressa des reproches sévères; mais par politique il dissimula son ressentiment, et combla de présents les légats d'Adrien. A leur départ de Constantinople il leur donna une escorte commandée par l'écuyer Théodose : celui-ci, d'après ses instructions, les abandonna à Dyrrachium; et quelques jours après ils tombèrent au pouvoir des pirates slaves, qui les dépouillèrent de tous leurs trésors et les emmenèrent prisonniers, afin de tirer d'eux de riches rançons : néanmoins les pirates, effrayés par les menaces de l'empereur Louis, relâchèrent les légats, qui firent leur entrée à Rome le 22 décembre 870.

Adrien, dans l'enivrement du triomphe qu'il avait obtenu en Orient, résolut d'agir en France comme il venait de faire à Constantinople. Le roi Charles, sans s'inquiéter des menaces de la cour de Rome, s'était mis en possession du royaume de Lothaire; aussitôt le saint-père lui écrivit qu'il regardait cette démarche comme une insulte sanglante faite à son autorité; il l'accusait d'avoir violé ses serments et d'avoir montré du mépris pour ses légats, au lieu de se prosterner à leurs pieds, à l'exemple des autres souverains de la terre. Sa lettre se terminait ainsi : « Roi impie, nous t'ordonnons de te retirer des états de Lorraine et de les abandonner à l'empereur Louis; et si tu refuses de te soumettre à notre volonté, nous irons nous-même en France t'excommunier et te renverser de ton trône maudit. »

En même temps Adrien écrivait au métropolitain de Reims, pour le réprimander de n'avoir pas détourné le roi de ses projets d'usurpation, et il lui reprochait de s'être rendu cou-

pable, par sa faiblesse, d'une complicité criminelle dans la rébellion du monarque. Il lui ordonnait, pour réparer sa faute, d'anathématiser Charles, de n'avoir aucune communication avec lui, et de défendre à tous les évêques de la Gaule de recevoir l'usurpateur dans leurs églises, sous peine de déposition et d'excommunication.

Ses légats, Jean et Pierre, reçurent des instructions secrètes pour exciter l'ambition du jeune fils de Charles et pour l'entraîner dans une révolte contre son père. Déjà le jeune Carloman, quelques années auparavant, s'était mis à la tête des mécontents du royaume; et Charles, pour le punir, l'avait fait ordonner diacre, malgré sa résistance et ses imprécations, et l'avait fait enfermer dans une étroite prison. Les légats d'Adrien demandèrent au monarque la grâce de son fils en faisant valoir un motif de religion; et lorsque le jeune prince fut sorti de son cachot, ils l'entourèrent de séductions puissantes, exaltèrent son esprit par l'espoir d'une couronne; enfin par leurs intrigues ils le déterminèrent à lever l'étendard de la révolte. Déjà les troupes étaient gagnées par l'or du saint-siège, et l'on avait même fixé le jour où l'on devait attaquer le palais pour enlever le roi, lorsqu'un des conjurés découvrit le complot. Charles, averti de la trahison de son fils, le fit arrêter aussitôt et le condamna à être décapité; ensuite trouvant le supplice trop doux, il rétracta la sentence de mort au moment où le jeune prince était conduit sur le lieu de l'exécution, et par ses ordres le bourreau lui coula du plomb fondu dans les yeux et dans la bouche.

Malgré sa juste indignation contre le saint-siège, Charles

était obligé de dissimuler avec les légats; néanmoins, il les renvoya de sa cour et les fit accompagner par ses ambassadeurs, Ansegisile, abbé de Saint-Michel, et un laïque appelé Lothaire. Les envoyés du prince étaient chargés de remettre au pontife un magnifique tapis d'autel, deux couronnes d'or enrichies de pierreries, et des lettres de l'archevêque Hincmar.

Dans sa réponse à Adrien, Hincmar affirmait qu'il avait toujours exécuté ses ordres, et qu'il avait même envoyé aux rois et aux évêques des trois royaumes une protestation dont il lui adressait la copie : « Le souverain pontife défend, sous » peine d'anathème, d'envahir les états du roi de Lorraine, » qui appartiennent par droit héréditaire à l'empereur Louis; » et si quelque prélat autorise cette usurpation, il ne sera » plus regardé comme pasteur, mais nous le déclarerons » prêtre mercenaire à la solde du crime. Il m'est ordonné à » moi Hincmar, en particulier, de détourner les princes de » cette entreprise coupable.

» Cependant, au mépris de mes avertissements, les souve- » rains des Gaules et de Germanie ont fait un traité relati- » vement au royaume de Lothaire, dont ils se disent les » successeurs légitimes; et ils se sont partagé ses provinces, » sous prétexte que leurs peuples les pousseraient dans des » guerres terribles et désastreuses, si leurs conventions ne » s'exécutaient pas fidèlement. En outre, ils prétendent que » les royaumes ne peuvent pas rester sans chefs, lorsqu'ils » sont exposés aux envahissements des païens, et que dans » cette circonstance les peuples ont la liberté de choisir un » roi qui puisse les défendre contre leurs ennemis.

» Ainsi, me trouvant placé entre la crainte de désobéir au » saint-siège, et la douleur de voir la Lorraine exposée aux » fureurs des païens ou des rois qui veulent s'en emparer, » je n'ose rien résoudre sans l'avis des autres évêques, et je » réserve au pape la décision de cette question malheureuse. » Voici, ajoutait Hincmar, quelles ont été mes paroles; ne » me rendez donc pas responsable des événements qui s'ac- » complissent sous mes yeux, très-saint Père, en me char- » geant de diriger le clergé et les princes, comme étant l'ec- » clésiastique le plus élevé en dignité dans la cour de Charles; » il est faux de dire que je sois au-dessus des autres métropo- » litains de France, puisque nous sommes tous élevés au » même rang.

» Vous m'ordonnez d'excommunier le prince s'il persiste » dans ses projets ambitieux, sous peine d'être moi-même » retranché de la communion des fidèles! Mais je vous ré- » pondrai ce que les ecclésiastiques et les laïques, auxquels » je n'ai pu cacher vos ordres, ont dit en lisant votre lettre : » Jamais aucun pontife n'a osé donner des ordres semblables » au clergé des Gaules, quoique notre malheureux pays ait » constamment été ravagé par des guerres terribles entre les » pères et les enfants, entre les frères, entre les oncles et » les neveux, qui se disputaient tour à tour un trône ensan- » glanté; jamais votre prédécesseur, dont les violences ont » désolé l'Orient et l'Occident, n'a poussé aussi loin ses en- » portements contre Lothaire.

» C'est le devoir des papes de paraître eux-mêmes devant » les tyrans, de condamner en face les princes hérétiques, » ainsi que l'ont pratiqué les plus illustres d'entre vos prédé-

» cesseurs envers Constantin l'Arien, envers Julien l'Apostat,
 » et envers Maxime le Cruel. Si même j'avais la faiblesse de
 » me séparer de la communion du roi pour vous obéir, les
 » autres prélats s'abstiendraient de la mienne, parce que le
 » prince Charles n'a point été convaincu juridiquement du
 » crime de parjure et d'usurpation, comme on doit le faire
 » pour un simple citoyen avant sa condamnation.

» Ne craignez-vous pas qu'on ne vous demande quelle dif-
 » férence existe entre les pontifes actuels et ceux qui ré-
 » gnaient sous la dynastie mérovingienne? Nous savons tous
 » comment Pépin fut sacré roi par le pape Étienne, qui était
 » venu en France pour implorer son secours; et nous n'a-
 » vons pas oublié que ce prince soumit Astolphe le Lombard,
 » non avec les foudres de Rome, mais avec des troupes vic-
 » torieuses. Nous vous rappellerons ce que Charlemagne a
 » fait pour le pape Adrien I^{er}; et pour quels services le pontife
 » Léon lui a donné le titre de patrice et la dignité d'empereur;
 » nous vous dirons encore pour quels motifs Étienne sacra
 » solennellement l'empereur Louis le Débonnaire, et par
 » quelle politique infâme Grégoire est parvenu à exciter la
 » révolte de Lothaire contre son père. Enfin les évêques de
 » Rome ne devraient point oublier que la conquête des
 » royaumes se fait par la guerre et par la victoire, et non
 » par les excommunications d'un prélat.

» Quand nous exhortons les peuples à redouter la puis-
 » sance de Rome, à se soumettre au pontife, à envoyer leurs
 » richesses au sépulcre de l'apôtre pour obtenir la protection
 » de Dieu, ils nous répondent: Défendez donc l'état par vos
 » foudres contre les Normands qui veulent l'envahir; et que

» le saint-siège lui-même n'implore plus le secours de nos
 » armes pour le protéger.

» Si le pape veut conserver l'appui de nos peuples, qu'il
 » ne cherche plus à disposer des trônes, et dites-lui qu'il ne
 » peut être à la fois roi et prêtre; qu'il ne doit pas nous im-
 » poser un monarque, ni prétendre nous asservir, nous qui
 » sommes Franks; car nous ne supporterons jamais le joug
 » de l'esclavage des princes ou des papes, et nous suivrons
 » les préceptes de l'Écriture, en combattant sans cesse pour la
 » liberté, le seul héritage que le Christ ait légué aux nations
 » en expirant sur la croix.

» Si le saint-père excommunie les chrétiens qui refusent
 » de ramper aveuglément sous son autorité, il abuse indi-
 » gnement de la puissance apostolique, et ses anathèmes
 » n'ont aucune puissance dans le ciel; car Dieu, qui est juste,
 » lui a refusé le pouvoir de disposer des royaumes temporels.

» J'ai fait tous mes efforts pour ramener nos prélats à des
 » sentiments plus conformes aux volontés que vous nous aviez
 » manifestées; mais toutes mes paroles ont été inutiles; je
 » ne dois donc pas être séparé de votre communion pour les
 » péchés des autres. Vos légats ont été témoins, qu'en exé-
 » cution de vos ordres, j'ai résisté aux seigneurs et au roi,
 » jusqu'à ce point qu'il m'a menacé, si je persistais à vous
 » défendre, de me faire chanter seul devant l'autel de mon
 » église, et de m'ôter tout pouvoir sur les biens et sur les
 » hommes de mon diocèse: des menaces plus terribles nous
 » ont encore été faites contre vous, et on ne manquera pas
 » de les exécuter si Dieu le permet. Ainsi je vous déclare,
 » après en avoir fait la triste expérience, que ni vos aua-

» thèmes ni vos foudres n'empêcheront notre monarque et
 » les grands de ses états de conserver la Lorraine dont ils se
 » sont emparés. »

Cette réponse énergique et longuement motivée du métropolitain de Reims témoigne que le prélat, au lieu de seconder Adrien et son audacieuse ambition, persuadait à Charles que dans cette grande question l'autorité royale et la liberté de l'Église gallicane étaient compromises. Aussi, par ses conseils, la cour de France se sépara de la cour de Rome : le pontife, transporté de colère, envoya de nouvelles lettres plus violentes et plus audacieuses que les premières.

Sur ces entrefaites eut lieu la condamnation juridique d'Hincmar de Laon et celle du jeune Carloman, qui tous deux avaient fait un appel au saint-siège.

Adrien écrivit aussitôt au roi Charles en ces termes :
 « Prince exécration, non-seulement tu as commis des excès
 » affreux pour usurper les états de ton neveu, mais en-
 » core tu viens de surpasser les bêtes féroces en déchirant
 » tes propres entrailles et en faisant mutiler ton fils
 » Carloman. Nous t'ordonnons, père dénaturé, puisque tu
 » ne peux rendre la vue et la parole à ce fils innocent, de le
 » rétablir dans ses biens, dans ses honneurs et dans ses di-
 » gnités, jusqu'à l'époque où nos légats se rendront dans ton
 » royaume maudit, pour prendre à l'égard de cet infortuné
 » les mesures que nous jugerons convenables. En attendant,
 » quelles que soient les entreprises de Carloman contre toi,
 » nous défendons aux seigneurs de prendre les armes en ta
 » faveur; et nous enjoignons aux évêques de ne point obéir
 » à tes ordres, sous peine d'excommunication et de damna-

» tion éternelle; car Dieu veut que la division règne entre le
 » père et le fils, pour te punir de l'usurpation des états de
 » Lorraine et de Bourgogne. Quant à l'évêque de Laon, nous
 » voulons et ordonnons, par notre autorité apostolique, que
 » tu le mettes en liberté, afin qu'il puisse se rendre auprès
 » de nous, et réclamer l'appui de notre clémence contre
 » toutes tes iniquités. »

Le roi, irrité de l'audace et de l'insolence de cette lettre, chargea le métropolitain de Reims d'envoyer sa réponse au pape. Elle se trouve dans les œuvres de l'archevêque Hincmar, et Lesueur l'a traduite en ces termes : « Nous voulons et ordonnons, par l'autorité apostolique..., dites-vous?... Sachez donc que nous, roi de France, né de race impériale, nous ne sommes point le vicaire des évêques, mais le seigneur de la terre. Nous sommes établi par Dieu souverain des peuples, et armé d'un glaive à deux tranchants, pour frapper les méchants et défendre les bons..... »

La fermeté du roi écrasa l'orgueil du pape; et celui-ci voulut rétracter ses offenses par cette palinodie : « Prince Charles, nous avons appris par des personnes vertueuses que vous êtes le protecteur des Églises le plus zélé qui soit au monde; qu'il n'existe dans vos immenses états aucun évêque ni aucun monastère que vous n'ayez comblé de richesses; enfin, nous savons que vous honorez le siège de saint Pierre, et que vous avez le désir de répandre vos libéralités sur son vicaire et de le défendre contre tous ses ennemis.

» En conséquence, nous rétractons nos précédentes décisions, reconnaissant que vous avez agi avec justice en pu-

» nissant un fils coupable et un prélat débauché, et en vous
 » faisant déclarer souverain de Lorraine et de Bourgogne.
 » Nous vous renouvelons l'assurance que nous, le clergé, le
 » peuple et la noblesse de Rome, attendons avec impatience
 » le jour où vous serez déclaré roi, patrice, empereur, et dé-
 » fenseur de l'Église. Néanmoins, nous vous prions de tenir
 » cette lettre secrète à votre neveu Louis. »

Tandis que le pouvoir pontifical éprouvait un échec en Occident, les Bulgares à leur tour chassaient les évêques et les prêtres romains pour se soumettre à la direction de l'Église grecque, et rentraient sous la domination du patriarche de Constantinople, dont ils ne se séparèrent plus depuis cette époque; avec eux ils entraînaient les nouveaux chrétiens des provinces russes.

Adrien II mourut quelque temps après, au mois de novembre 872. Ce pape, que son hypocrisie et sa fausse humilité avaient fait élever au saint-siège, se montra encore plus superbe dans son orgueil, plus perfide dans sa politique, et plus insatiable dans son ambition que le pape Nicolas; mais nous devons convenir que ces vices étaient ceux qui convenaient à un souverain pontife de Rome!

JEAN VIII,

111^e PAPE.

BASILE,
 empereur
 d'Orient.

CHARLES LE CHAUVÉ,
 LOUIS II,
 rois de France.

Élection de Jean VIII. — L'eunuque Dominique est élevé sur le siège de Torcelle. — Mort de l'empereur Louis. — Jean VIII offre la couronne impériale à Charles le Chauve. — Concile de Pavie. — Conjuraton contre le pape. — Sentence contre Formose et ses complices. — Concile de Pontion. — Le pape demande des soldats à l'empereur pour repousser les Sarrasins. — Concile de Rome. — Ravages des Sarrasins en Italie. — Mort de l'empereur Charles le Chauve. — Le pape fait un traité de paix avec les Sarrasins. — Les comtes Albert et Lambert accablent d'outrages le saint-père et le frappent au visage. — Jean VIII vient en France. — Concile de Troyes. — Couronnement de Louis le Bègue. — Photius remonte sur le siège de Constantinople. — Jean VIII confirme le rétablissement de Photius. — Concile de Constantinople. — Affaires d'Italie. — Charles le Gros est couronné empereur. — Mort du pape Jean VIII. — Caractère du pontife.

Lorsque le pontife Adrien mourut, l'empereur était occupé dans une guerre contre Adalgise, duc de Bénévent, qui avait soulevé la partie méridionale de l'Italie contre son autorité et avait appelé les Grecs pour soutenir cette révolte. Après avoir soumis les rebelles, Louis entra victorieux à Bénévent;